

RÉPUBLIQUE LIBANAISE

Ministère de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Centre National de Recherche et
de Développement Pédagogiques



Restructuration du Système Éducatif au Liban

I

République Libanaise

**Ministère de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports**

**Centre National de Recherche et de
Développement Pédagogiques**

Restructuration du Système Educatif au Liban

Dossier I

C.N.R.D.P.

Août 1994 (Beyrouth)

Le texte initial a été modifié par une commission ministérielle constituée en conseil des ministres par l'arrêté n° 26/93 du 10/11/1993.

Le "Plan de Restructuration du Système éducatif au Liban" a été approuvé en conseil des ministres par l'arrêté n° 15/94 du 17/8/1994 consigné dans le compte-rendu de sa 101ème séance et dont voici la traduction:

REPUBLIQUE LIBANAISE

Conseil des Ministres

Le Secrétaire général

Compte-Rendu n° 101

Arrêté n° 15

Année 1994

Extrait de la séance du Conseil des ministres

Baabda, le Mercredi 17/8/1994.

Sujet: projet de Restructuration du Système éducatif au Liban.

- Documents:**
- Arrêté du Conseil des ministres n°26 du 10/11/1993.
 - Lettre de la présidence de l'inspection centrale n° 2484/94 du 12/8/1994.
 - Lettre du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports n° 2944/11 du 14/6/1994 et annexes.

Arrêté du Conseil:

Après examen des pièces sus-mentionnées, il s'est avéré:

Que le Conseil des ministres avait décidé, lors de sa séance du 10/11/1993, de constituer une commission formée de Messieurs les ministres: Mikhaël DAHER, Michel EDDE, Marwane HAMADE, Elías HOBEÏKA, Michel SAMANA, Hassan EZZEDDINE, Samir MOKBEL, Mohammed Bassam MOURTADA, Fouad SANIOURA et Anwar EL-KHALIL avec mission d'étudier le projet de Restructuration du Système Educatif présenté par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Que le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a informé le Conseil des ministres que la dite commission a étudié, minutieusement et en détail, le sus-dit projet accordant une attention particulière à ses objectifs généraux, à sa portée intellectuelle, humaine, nationale et sociale ainsi qu'à ses objectifs pédagogiques généraux et aux grandes lignes de la politique éducative qu'il met en place, que les discussions ont également porté sur les grandes orientations

retenues pour le développement et sur les procédures pratiques d'exécution des projets et des programmes et que l'estimation du coût du projet a été étudiée avec le membre de la Commission ministérielle, Monsieur le Ministre d'Etat pour les Affaires financières,

Le ministère ajoute qu'à l'issue des discussions et des interventions des membres de la Commission avec les experts concernés, d'importantes modifications ont été introduites sur plusieurs points du projet qui, dans sa version modifiée, a pour objectif:

- 1- D'affermir l'appartenance et la cohésion nationales parallèlement à l'ouverture spirituelle et culturelle à travers une révision des programmes et leur développement dans ce sens.
- 2- D'assurer aux jeunes les connaissances, les expériences et les compétences nécessaires tout en portant une attention particulière à l'instruction civique et aux valeurs typiquement libanaises de liberté, de démocratie, de tolérance et de non-violence.
- 3- D'optimiser la qualité de l'enseignement et de la formation dans les cycles pré-universitaires.
- 4- De réaliser l'équilibre entre l'enseignement académique général et l'enseignement technique et professionnel tout en les reliant plus organiquement à l'enseignement supérieur.
- 5- De ménager une certaine harmonie et complémentarité entre éducation et enseignement, d'un côté, et les besoins des marchés libanais et arabes de l'emploi, d'un autre.
- 6- De répercuter les progrès scientifiques ainsi que l'évolution des technologies et encourager les interactions avec les diverses cultures du monde.

Que le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports expose la question devant le Conseil des ministres et recommande l'approbation du Plan de Restructuration du système éducatif au Liban sus-mentionné,

Sur ce,

Et après délibération,

Le Conseil arrête ce qui suit :

Le Conseil approuve ledit Plan de Restructuration du Système éducatif au Liban, après modification, par l'ajout de "libanaise arabe" à l'alinéa "d" du Chapitre premier relatif aux Fondements du Plan qui doit être lu: "Le Liban, par sa civilisation libanaise arabe originale".

**Le Secrétaire général
du Conseil des Ministres**

Hicham EL-CHAAR

Copies :

- Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports.
- Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur.
- Ministère des Finances.
- Direction générale de la Présidence de la République.
- Direction générale du Conseil des Ministres.
- Institut des Archives nationales.
- Centre informatique.
- Archives.

Beyrouth, le 20/09/1994

" Plan de Restructuration du Système éducatif au Liban "

Sommaire

	Pages
- Préface, par S.E. le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports	7
- Préambule : Les Objectifs généraux du plan	9
- Chapitre I : Les Fondements du plan	10
- Chapitre II : Les domaines d'application du plan	17
- Chapitre III: Gestion, exécution, phases et coût estimatif du plan	28

Préface

Le Liban, qui se reconstruit et qui est en train de renaître de ses cendres, ressent profondément aujourd'hui la nécessité de la planification, clef de voûte de la reconstruction des divers secteurs de production et de développement. Or, sans la planification du secteur éducatif, pierre angulaire de la planification nationale, le Liban pourra difficilement se relever et retombera dans le statu-quo et dans l'improvisation.

L'objectif fondamental du redressement pédagogique escompté est évidemment l'épanouissement de l'homme et le développement de ses facultés. C'est l'homme, en effet, qui, hier, aujourd'hui et demain, représente la richesse principale et réelle du Liban, richesse à laquelle nous sommes profondément attachés et grâce à laquelle le Liban pourra à juste titre reprendre sa place dans le monde arabe et au niveau international.

De là l'importance de l'éducation au Liban et la nécessité de donner une solution adéquate aux problèmes, nombreux et divers dans ce secteur, qui se sont accumulés, tout au long de la guerre, jusqu'à former un écheveau inextricable. Voici les plus urgents de ces problèmes auxquels le Plan de Restructuration se propose de faire face:

- 1- L'absence d'une politique générale de l'éducation, l'imprécision des objectifs des programmes scolaires, par ailleurs sans relation avec la vie et le marché de l'emploi, tous facteurs qui ont fini par entraîner une baisse significative du niveau de l'enseignement académique général.
- 2- La sclérose des programmes, inchangés depuis 1968 et qui, de ce fait se trouvent nettement en décalage par rapport à l'évolution des sciences et de la technologie.
- 3- Les problèmes des personnels administratif et enseignant:
 - a- Carence en personnel administratif qualifié aggravée par les événements.
 - b- Hypertrophie du nombre des enseignants jointe à une baisse de leur niveau de compétence professionnelle imputable, principalement, à l'interruption du processus de recyclage.
 - c- Attribution cahotique de postes menant à un surpeuplement des écoles urbaines en personnel et à une quasi désertification des campagnes et des zones périphériques.
- 4- La non-conformité des bâtiments et des équipements scolaires aux normes architecturales, sanitaires et pédagogiques.

- 5- Le déséquilibre patent entre l'enseignement académique et l'enseignement technique et professionnel imputable à l'absence de structures d'orientation pédagogique et professionnelle.
- 6- Le hiatus entre l'enseignement universitaire et préuniversitaire, d'un côté, et entre ceux-ci et la société, de l'autre.

On peut donc dire, pour résumer, que le secteur de l'éducation au Liban accuse d'importantes lacunes, qui, la guerre aidant, n'ont cessé de se creuser et de s'étendre depuis le milieu des années 70.

C'est donc à partir de ce triste constat, et dans le but de réaliser une réforme radicale de l'éducation que nous proposons le "Plan de Restructuration du Système éducatif libanais". Ce plan définit une politique éducative à mettre en place, dénombre les projets qui doivent être réalisés avant la fin de cette décade avec, pour objectif, de développer les compétences du citoyen libanais, pour le plus grand intérêt de la patrie, à la lumière d'options pédagogiques générales directement inspirées de la Constitution libanaise promulguée par la loi constitutionnelle n° 18 du 21/9/1990 et conforme à la lettre et à l'esprit du texte de l'Entente nationale que les Libanais se sont délibérément donné aux termes de l'accord de Taëf. Mettant à profit l'expérience éprouvante des Libanais durant les derniers événements, et fort de la foi profonde dans l'unité et la cohésion de notre société, ce Plan se propose explicitement de former de bons citoyens unis dans leur identité, leur appartenance et leur destin communs, et productifs où qu'ils se trouvent sur l'étendue du territoire national.

Nous souhaitons que ce plan, avec les projets et les programmes qu'il comporte, provoque un saut qualitatif dans le secteur éducatif en renforçant l'efficacité du système d'enseignement de sorte qu'il satisfasse mieux aux besoins de la société et aux impératifs de son développement.

Nous considérons que ce plan, que nous présentons en ce moment crucial de notre histoire, pourrait donner, une fois discuté et adopté suivant les procédures en vigueur, un début de solution aux problèmes de l'éducation au Liban et qu'il représente un préalable indispensable pour le redressement du secteur éducatif.

**Le Ministère de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports**

Mikhaël DAHER

Préambule

Objectifs principaux du Plan

- 1- Affermir l'appartenance et la cohésion nationales parallèlement à l'ouverture spirituelle et culturelle à travers une révision des programmes et leur développement dans ce sens.
- 2- Assurer aux jeunes les connaissances, les expériences et les compétences nécessaires tout en portant une attention particulière à l'instruction civique et aux valeurs typiquement libanaises de liberté, de démocratie, de tolérance et de non-violence.
- 3- Optimiser la qualité de l'enseignement et de la formation dans les cycles pré-universitaires.
- 4- Réaliser l'équilibre entre l'enseignement académique général et l'enseignement technique et professionnel tout en les reliant plus organiquement à l'enseignement supérieur.
- 5- Ménager une certaine harmonie et complémentarité entre éducation et enseignement, d'un côté, et les besoins des marchés libanais et arabes de l'emploi, d'un autre.
- 6- Répercuter les progrès scientifiques ainsi que l'évolution des technologies et encourager les interactions avec les diverses cultures du monde,

Chapitre I

Les Fondements du Plan

Chapitre I

Les Fondements du plan

Le plan se fonde sur les principes prévus dans la Constitution libanaise et le document d'Entente nationale.

Pour sa dimension culturelle, patriotique, humaine et sociale, pour ses objectifs pédagogiques généraux et pour les grandes lignes de sa politique, le Plan se fonde par ailleurs sur les idées suivantes :

1- La dimension culturelle et humaine

- a- La foi en un Liban, terre de démocratie et de justice consacrées par la Constitution libanaise, définies et préservées par les lois.
- b- L'attachement aux valeurs et principes, respectueux de l'homme, qui vénèrent la raison et incitent à la connaissance, à l'action et aux bonnes mœurs.
- c- La vision du monde, chez les Libanais, prend son origine dans les religions célestes ; le patrimoine spirituel du Liban, représenté par les religions monothéistes, est une richesse qu'il faut défendre et développer. De là vient que le Liban, espace idéal d'interaction culturelle, d'ouverture spirituelle et intellectuelle, se trouve être aux antipodes des régimes et des doctrines édifiés sur la discrimination raciale ou le fanatisme religieux.
- d- Grâce à sa vieille culture libanaise arabe, le Liban est, par excellence, le pays de l'ouverture à toutes les cultures du monde. Attiré par la modernité, il y puise tout ce qui s'harmonise avec son patrimoine national, ses mœurs et ses valeurs. En outre, cette ouverture à la culture internationale, et la participation du Liban à son développement s'avèrent être la source d'un enrichissement réciproque.

2- La dimension patriotique

- a- Le Liban est un pays libre et indépendant, patrie définitive de tous les Libanais. Il est Un par son peuple, son territoire et ses institutions, à l'intérieur des frontières définies dans sa "Constitution et internationalement reconnues"(1). Les Libanais lui doivent allégeance dans le cadre d'une unité politique totale.

(1) La Constitution, Introduction, alinéa "a".

b- " Le Liban est arabe par son identité et par son appartenance; il est membre fondateur et actif de la Ligue des Pays arabes et respectueux de sa Charte, comme il est membre fondateur et actif de l'O.N.U. et respectueux de sa Charte et de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

L'Etat incarne ces principes dans tous les domaines sans exception"(2).

c- "Le Liban est une république démocratique et parlementaire fondée sur le respect des libertés publiques, et notamment des libertés d'opinion et de croyance, sur la justice sociale, l'égalité en droits et devoirs entre tous les citoyens sans aucune discrimination ou privilège" (3).

d- Au Liban, l'enseignement est libre "tant qu'il ne porte pas atteinte à l'ordre public, aux mœurs ou à la dignité d'une religion ou d'une communauté. Le droit des communautés à fonder leurs propres écoles est inaliénable à condition qu'elles s'y conforment à la législation dans le domaine de l'éducation publique"(4).

3- La dimension sociale

a- La toute souveraineté des lois est une garantie de justice et d'égalité pour tous les citoyens.

b- Le respect des libertés individuelles et communautaires (5) garanties par la Constitution et stipulées par la Déclaration des Droits de l'Homme est une nécessité vitale pour la pérennité du Liban.

c- La participation à la vie sociale et politique dans le cadre du régime démocratique parlementaire du Liban, est, pour le citoyen, un droit autant qu'un devoir à l'égard de la société et de la patrie.

d- L'éducation est une priorité nationale; nécessaire à la société, c'est une œuvre collective globale, multiple, planifiée par l'Etat qui en assume la responsabilité, dans le cadre de la planification générale du développement socio-économique. L'enseignement obligatoire sera progressivement institué jusqu'à l'âge de quinze ans.

e- Le droit à l'enseignement est garanti par l'Etat pour tous les citoyens de tout âge et de toute profession et n'est par l'apanage des jeunes en âge de scolarisation ou des étudiants de l'enseignement supérieur.

(2) La Constitution, introduction, alinéa "b".

(3) La Constitution, introduction, alinéa "e".

(4) La Constitution, introduction, alinéa "10".

(5) L'Accord d'Entente nationale, chapitre : Réformes diverses, alinéa "E".

- f- Le développement continu des programmes scolaires de telle sorte qu'ils prennent en compte les capacités et les possibilités des citoyens, d'un côté, et les impératifs du marché de l'emploi, de l'autre. Une bonne place devra être faite dans les programmes à l'éducation à l'hygiène, à l'écologie et à la démographie.
- g- La collaboration de tous les citoyens à l'entreprise éducative à travers les institutions proprement éducatives, mais aussi, humaines, politiques, économiques et sociales est un devoir national d'intérêt public.

4- Les Objectifs pédagogiques généraux

Partant des principes sus-mentionnés, les objectifs pédagogiques généraux visent à former un citoyen :

- a- Fier de sa citoyenneté et de sa patrie à qui il doit entière allégeance.
- b- Fier de son identité et de son appartenance arabes et qui y est attaché.
- c- Ayant le sentiment aigu de son héritage spirituel puisé aux sources des religions célestes et attaché aux valeurs humaines et à la morale.
- d- Puisant dans la conscience de son patrimoine national de quoi développer le présent et préparer l'avenir.
- e- Imprégné de son histoire nationale commune, loin de tout sectarisme étroit, et aspirant à une société homogène et ouverte.
- f- Conscient de l'importance de la coexistence des citoyens, car "est illégitime toute autorité qui enfreint le pacte de coexistence nationale" (6), afin que l'expérience libanaise reste un modèle pour les autres pays de la région et du monde.
- g- Respectueux des libertés individuelles et publiques, encourageant les initiatives productives individuelles ou collectives, défendant les droits et la propriété d'autrui.
- h- Attaché à l'arabe, sa langue maternelle, et sachant s'en servir correctement et efficacement.
- i- Connaissant parfaitement une langue étrangère au moins, ce qui doit lui permettre de s'ouvrir à toutes les cultures du monde, s'enrichissant ainsi à leur contact et les enrichissant à son tour.
- j- Participant activement avec ses concitoyens à l'instauration d'une société démocratique qui incite à l'émulation constructive, assure la justice et le bien-être social et soit capable d'assimiler le progrès dans les divers domaines de la connaissance.

(6) Constitution, introduction, alinéa "j".

- k- Ouvrant pour la paix civile, et pour des relations interpersonnelles, sociales et nationales pacifiques.
- l- Pratiquant les règles d'hygiène indispensables pour une saine croissance physique, psychologique et morale.
- m- Cherchant sans cesse à approfondir sa culture et ses connaissances techniques et à exercer sa créativité et son sens esthétique.
- n- Capable de tirer profit de tout le processus d'apprentissage et ses structures d'orientation pour se choisir judicieusement une profession dans laquelle il continuera à se perfectionner de manière autonome.
- o- Conscient de l'importance de l'usage de la technologie et de son développement et sachant l'intégrer dans sa pensée, dans son action, dans son comportement et dans ses jugements de valeur.
- p- Protégeant les ressources naturelles du Liban et sachant en faire un usage raisonnable et équilibré en vue du développement matériel et moral de la société.
- q- Respectueux de son environnement naturel et œuvrant sans cesse à son aménagement et à son entretien.
- r- Comprenant son milieu social tel qu'il est, agissant et réagissant avec les multiples aspects de ce milieu et œuvrant pour y développer toutes sortes de savoir-faire et, notamment, l'artisanat local.

5- Les grandes orientations de la politique éducative

La politique éducative s'inspire des principes suivants :

- a- L'éducation des enfants est une responsabilité qui incombe également aux familles, à la société et à l'Etat.
- b- L'enseignement public doit être optimisé ; dans cette perspective, diverses mesures s'imposent :
 - 1- Mettre en place, dans le secteur éducatif, une administration dynamique et souple chargée, à travers les ministères concernés (Ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports; de l'Enseignement Technique et Professionnel ; de la Culture et de l'Enseignement Supérieur) de la planification et du suivi centralisés, et laissant à chacun des ministères, séparément, les tâches d'exécution et d'évaluation.
 - 2- Inciter les citoyens à apporter activement leur soutien à l'enseignement public et, au besoin, à assurer eux-mêmes les conditions indispensables à sa mise en place.

- 3- Assurer les moyens nécessaires au relèvement du niveau de l'enseignement public sur tout le territoire, et, plus spécialement, dans les zones périphériques.
- 4- Réaliser le projet de regroupement scolaire.
- c- "Préserver l'enseignement privé tout en renforçant le contrôle de l'Etat sur les écoles de ce secteur" (7), conformément aux dispositions de l'article 10 de la Constitution, aux lois et aux textes en vigueur, avec le souci de consolider le processus d'entente nationale par l'instauration d'un climat éducatif adéquat et de favoriser l'entreprise de reconstruction et de développement du Liban.
- d- Souligner l'importance de la complémentarité entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel en liaison étroite avec l'enseignement supérieur.
- e- Développer les programmes scolaires avec, pour objectif, de :
 - 1- Edifier une société libanaise unifiée et homogène capable de jouer un rôle prépondérant au niveau international comme au sein de son environnement arabe, en apportant sa contribution à la civilisation des hommes.
 - 2- Fournir à l'apprenant un ensemble de valeurs, de connaissances et de savoir-faire à travers l'enseignement de la technologie en tant que discipline scolaire au programme.(8)
 - 3- Soigner l'enseignement de l'arabe, notre langue maternelle et outil de communication historique, social, culturel et scientifique.
 - 4- Accorder beaucoup de soin aux langues étrangères, moyen privilégié d'accès aux cultures et aux civilisations du monde et à de solides relations économiques.
 - 5- Moderniser le livre scolaire en vue d'assurer une éducation scolaire formative adaptée aux impératifs du progrès des sciences et de la technologie.
 - 6- Développer la notion d'évaluation pédagogique, aussi bien dans les examens scolaires que dans les épreuves nationales et l'adapter aux impératifs de l'enseignement supérieur et du marché de l'emploi.
- f- Unifier les manuels d'histoire et d'éducation civique (9) et imposer leur usage dans les écoles publiques et privées en vue de développer les sentiments d'allégeance et d'union nationales.

(8) C'est ce qu'on est convenu d'appeler " l'éducation formative".

(9) Accord d'Entente nationale, Chapitre: Réformes diverses, alinéa e-5.

- g- Améliorer la situation professionnelle des enseignants , matériellement et moralement, ainsi que les structures de contrôle et d'orientation pédagogique de sorte à relever le niveau de leurs prestations.
- h- Relever la rentabilité de l'enseignement, dans tous les cycles, par l'élaboration de programmes adaptés de formation, à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, et recycler les enseignants en exercice dans les deux secteurs public et privé.
- i- Améliorer les méthodes de formation des directeurs des écoles publiques, prévoir périodiquement des sessions de recyclage à leur intention et leur accorder des prérogatives administratives et financières élargies.
- j- Aménager un certain nombre de locaux scolaires en " Ecoles globales " pour l'accueil des différents types d'enseignement spécialisé.
- k- Elaborer des programmes spéciaux destinés aux élèves surdoués dans tous les cycles d'enseignement.
- l- Etendre l'usage des laboratoires ambulants (Sciences , Mathématiques, Langues) et équiper convenablement les écoles et les écoles normales.
- m- Tirer profit de la télévision, de la radio et de l'informatique et les mettre au service de l'enseignement.
- n- Accorder aux écoles maternelles l'intérêt et le soin nécessaires:
 - 1- les équiper convenablement .
 - 2- relever le niveau d'instruction et de compétence professionnelle des puéricultrices.
 - 3- déterminer des normes architecturales, pédagogiques et sanitaires pour l'école maternelle et les appliquer systématiquement.
- o- Fixer des normes architecturales, pédagogiques et sanitaires pour tous les bâtiments scolaires.
- p- Développer le rôle de l'information dans le secteur éducatif, en tant que facteur déterminant de la réforme de l'éducation, dans le but de consolider l'unité du pays, l'union des Libanais, et d'apporter aux élèves et à leurs parents une information appropriée sur les plans civique , culturel , professionnel et scientifique.
- q- Oeuvrer, en collaboration avec des associations bénévoles, à l'éducation des adultes et à l'alphabétisation.
- r- Développer les activités artistiques et sportives destinées aux jeunes, dans les écoles et au dehors , et encourager l'ouverture de l'école à son environnement et la coordination fructueuse entre l'administration scolaire et les organismes non gouvernementaux.

Chapitre II

Domaines d'application du Plan

Chapitre II

Domaines d'application du Plan

Considérant les Fondements du Plan de Restructuration du Système éducatif, ses objectifs et ses dimensions politique et sociale, on peut dégager les priorités suivantes:

- 1- L'administration de l'éducation et la direction scolaire.
- 2- Les programmes scolaires.
- 3- Les manuels.
- 4- Le matériel pédagogique.
- 5- L'enseignant.
- 6- Les bâtiments scolaires.
- 7- L'enseignement spécialisé.
- 8- Les activités de Jeunesse et les Sports.
- 9- Les prestations éducatives: Orientation et information.

1- L'Administration de l'éducation et la Direction des écoles

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>1) Mettre en place une administration moderne, dynamique et souple, chargée, à travers les ministères concernés (Ministères de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement technique et professionnel; de la Culture et de l'Enseignement supérieur) de la planification et du suivi centralisés, les tâches d'exécution et d'évaluation étant laissées à chacun des ministères séparément.</p> <p>2) Recycler périodiquement les directeurs d'école et élargir leurs attributions.</p>	<p>1) Redéfinir un nouvel organigramme du ministère de l'Education nationale, de ses Directions générales et des organismes y rattachés avec, pour objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none">- La centralisation des questions techniques et pédagogiques;- La décentralisation administrative;- Le pourvoi aux vacances du cadre administratif. <p>2) - Prévoir les textes législatifs nécessaires pour accorder aux directeurs d'école des prérogatives académiques, administratives et financières et fixer les modalités et conditions de leur désignation à ce poste.</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer une structure administrative pour le cycle pré-scolaire.

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>3) Inciter la société civile, sur tout le territoire, à participer plus activement au relèvement de l'enseignement public, dans les zones périphériques plus spécialement, et à assurer elle-même, au besoin, ses conditions d'existence.</p> <p>4) Assurer le recyclage permanent du personnel administratif, d'inspection et d'orientation pédagogique dans le cadre d'un système de formation continue.</p> <p>5) Développer et moderniser les services chargés de l'évaluation et des examens officiels de manière à augmenter leur efficacité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recourir massivement à l'informatique dans l'administration comme dans la direction des écoles. 	<p>3) Adopter une nouvelle réglementation pour la participation des familles et des communautés locales au développement et au soutien des écoles publiques.</p> <p>4) Assigner un nouveau cadre aux missions d'inspection et d'orientation pédagogiques tout en instituant des normes pratiques de coordination entre les organismes pédagogiques chargés de l'inspection, du contrôle et de l'orientation.</p> <p>5) Informatiser le travail quotidien de l'administration centrale et des Services régionaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions spécialisées pour le personnel administratif et les conseillers en orientation. - Relever le statut du bureau des examens au niveau d'une Direction ou d'un Service.

2- Les programmes scolaires

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>1) Restructurer le système éducatif dans le sens indiqué par le Plan de restructuration en veillant principalement : à renforcer les liens entre l'enseignement préuniversitaire et universitaire et à instaurer un équilibre entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel.</p> <p>2) Opérer une refonte des programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- de manière à renforcer l'unité et la cohésion nationales; 	<p>1) Mettre en place une échelle scolaire moderne.</p> <p>2) Elaborer de nouveaux programmes et fixer des objectifs spécifiques pour chaque matière d'enseignement dans les différents cycles pré-universitaires du Plan.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir les programmes de manière à: <ul style="list-style-type: none"> a- Consolider l'union et la cohésion nationales par l'adoption de manuels unifiés pour l'histoire et l'éducation civique.

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>b- qui s'adapte aux possibilités de l'individu et de ses aspirations et réponde en même temps aux besoins actuels et à venir de la société, grâce à une adaptation étroite des programmes à l'évolution du marché de l'emploi.</p> <p>3) Mettre en place des procédures d'évaluation et de révision continues des programmes.</p> <p>4) Prendre en compte, dans les programmes, les différents types d'enseignement spécialisé.</p> <p>5) Moderniser les procédures d'évaluation en cours dans les examens scolaires et les épreuves nationales du Brevet et du Baccalauréat et les adapter plus étroitement aux impératifs de l'enseignement universitaire et du marché de l'emploi.</p>	<p>b - Favoriser l'autonomie de l'apprentissage (l'autodidactisme) et l'exercice des procédés techniques.</p> <p>c- Développer la culture nationale et la connaissance de l'hygiène, de l'environnement, des arts, de la vie rustique, des sports.</p> <p>3) Former localement un personnel spécialisé pour l'évaluation continue et la révision des programmes; recourir, pour ce faire, aux compétences des Libanais de la diaspora aussi bien qu'à des experts non-libanais.</p> <p>4) Prévoir le matériel pédagogique nécessaire à la mise en place d'enseignements spécialisés.</p> <p>5) Former les enseignants aux nouveaux programmes et ceux parmi eux qui participent aux examens officiels, aux méthodes modernes de mesure et d'évaluation.</p>

3- Les manuels scolaires

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>1) Développer l'industrie locale du livre scolaire - le livre scolaire national publié par le C.N.R.D.P., plus spécialement - de la conception et de la rédaction jusqu'à la publication; ce livre devrait :</p> <p>a- permettre une éducation scolaire formative(*).</p>	<p>1) Définir pour le livre scolaire local conforme aux nouveaux programmes de nouveaux critères de conception, de production, de détermination du prix de vente, de marketing et d'évaluation.</p>

(*) Contrairement à l'éducation informative, l'éducation formative consiste à offrir à l'apprenant un ensemble de comportements, de valeurs, de connaissances et de savoir-faire. Ces connaissances ne se limitent pas à la compréhension et à la définition des informations mais englobent aussi leur mise en oeuvre, leur analyse, leur évaluation, leur classement sur la base de la notion de technologie comme procédé spécifique de raisonnement.

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>b - Interpeller l'intelligence de l'élève tout en étant d'une lecture agréable.</p> <p>c - Refléter les progrès des sciences et des techniques, aiguïser le sentiment de l'unité des citoyens et développer en eux les notions de fraternité et de solidarité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions de formation spécialisée pour le personnel impliqué dans l'industrie du livre scolaire national, que ce soit au niveau des auteurs ou à celui de la production, du marketing et de l'évaluation. - Mettre à profit l'expérience des autres pays dans le domaine de l'élaboration des manuels de Sciences, de mathématique, de technologie et des langues arabe et étrangère. - Elaborer pour tous les cycles pré-universitaires deux collections - type de manuels d'histoire et d'éducation civique. - Exercer un contrôle sur les manuels faits à l'extérieur et soumettre leur importation à un permis préalable conformément à une réglementation ad hoc. - Exercer un contrôle sur les manuels locaux et soumettre leurs manuscrits à un accord préalable conformément à la réglementation ad hoc sus-mentionnée. - Activer les organismes chargés de fixer et de contrôler les manuels scolaires et prévoir les réglementations nécessaires pour ce faire.(**) - Etablir un agenda et un calendrier pour l'élaboration des séries du livre scolaire national dans le cycle secondaire. - Constituer le dossier technique de soutien permanent au livre scolaire national. - Adopter une politique moderne de production du livre scolaire national.

(**) La planification de ces opérations se faisant, bien entendu, en collaboration avec les services compétents du ministère de l'Economie et du Commerce.

4- Le matériel pédagogique

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>1) Etendre l'usage des laboratoires ambulants (mathématique et sciences) conçus et expérimentés dans les écoles normales par les services du CNRDP.</p> <p>2) Compléter l'équipement des écoles secondaires en matériel de laboratoire et en audio-visuel.</p> <p>3) Développer l'éducation pré-scolaire et lui assurer le matériel pédagogique nécessaire.</p> <p>4) Expérimenter la télévision éducative et l'enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) en vue de les généraliser.</p>	<p>1) Equiper de laboratoires ambulants les écoles des cycles pré-secondaires démunis de laboratoires fixes.</p> <p>2) Produire , pour seconder et illustrer les programmes et les manuels , des valises comprenant des enregistrements audio et vidéo, des diapositives , des transparents, des planches, des affiches, des brochures et autres publications.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire, à l'intention du cycle d'éducation de base , des cahiers de vacances accompagnés de kits techniques. - Produire des matériels pédagogiques variés : cartes , planches murales , instruments de laboratoire, maquettes... - Equiper les salles spéciales (bibliothèques, laboratoires, ateliers, salles polyvalentes) en mobilier, instruments de laboratoire et matériel audio-visuel. - Organiser des sessions de formation et de recyclage en vue d'assurer les techniciens chargés des laboratoires et des ateliers. - Recourir aux écoles normales comme source d'information sur la technologie en tant que matière d'enseignement et comme centres de formation des maîtres dans ce domaine. <p>3) Fournir aux écoles maternelles le matériel pédagogique étudié pour l'épanouissement des capacités de l'enfant et adapté à son environnement social.</p> <p>4) Lancer l'expérience de l'enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) et développer les logiciels nécessaires à la généralisation de cet enseignement.</p>

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>5) Créer au C.N.R.D.P. un département de production, à prix modéré, d'instruments scientifiques et de matériels pédagogiques divers, en collaboration avec les instances concernées au Ministère de l'enseignement technique et professionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer l'expérimentation de la télévision éducative et produire des programmes pour les diverses matières d'enseignement et, notamment, pour les langues. <p>5) Ce département est sensé produire ce matériel à des prix très bas, en utilisant les ressources locales, en vue d'en équiper les écoles.</p>

5- L'enseignant

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer et moderniser le système de formation des maîtres en vue de relever le niveau de l'enseignement. 2) Réaliser un équilibre pratique et fonctionnel entre le nombre des enseignants et les besoins réels de l'enseignement public. 3) Améliorer le statut professionnel des enseignants, ainsi que leur situation matérielle et morale, prendre conscience de l'importance de leur rôle dans le processus de l'apprentissage et de la nécessité du recyclage continu, du contrôle et de l'orientation pour augmenter la rentabilité de leurs prestations. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Procéder à une révision des textes régissant tout le système de formation et de recyclage des maîtres en vue de : <ul style="list-style-type: none"> - modifier les conditions d'admission des élèves-maîtres dans toutes les spécialités et les branches ainsi que la durée de leur formation. - moderniser les programmes et leurs contenus. - lancer le projet de formation continue et assurer tout ce qui est nécessaire à son succès. 2) Redéployer le corps enseignant par spécialité et selon les besoins régionaux. 3) Créer des motivations matérielles et sociales pour inciter les enseignants à accepter leur affectation dans les zones périphériques. <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une refonte des cadres des enseignants et des échelles de salaires en créant un cadre unifié des enseignants du public. - Fixer des critères d'avancement justes et équitables à l'intention des licenciés ou des techniciens supérieurs qui enseignent dans les cycles du pré-secondaire.

Objectifs généraux	Mesures pratiques
	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les enseignants à suivre des sessions de recycalge en les motivant économiquement. - Prendre les mesures nécessaires à la création d'une coopérative de l'habitat et de clubs d'enseignants dans toutes les régions. - Revoir la carte d'implantation des écoles normales à la lumière de leur rôle primordial dans l'éducation mais aussi pour le développement. - Revoir le système des sanctions et des récompenses en vue de donner une motivation matérielle et morale supplémentaire à l'enseignant qui réussit.

6- Les bâtiments scolaires

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>1) Construire de nouvelles écoles et réhabiliter les écoles publiques en mauvais état en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- d'appliquer progressivement l'enseignement obligatoire jusqu'à la fin du cycle moyen. b- d'étendre l'enseignement public gratuit. c- Mettre progressivement fin au régime de double vacation usité dans nombre d'écoles des villes. d- Adapter les bâtiments scolaires pour l'accueil des élèves handicapés capables de suivre un enseignement standard. 	<p>1) Réactualiser le projet de regroupement scolaire et la carte scolaire avant de passer à l'exécution du projet(*).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, pour les écoles à construire, un dossier-type complet fixant les normes pédagogiques, techniques, architecturales ... ainsi que les aménagements nécessaires à l'accueil des handicapés. - Préparer, pareillement, un dossier pédagogique et technique pour la réhabilitation d'un certain nombre d'écoles secondaires "globales" pilotes(**)

(*) Projet en cours d'exécution en concertation avec le CDR dans le cadre du "Plan de Redressement Economique - Horizons 2000".

(**) Voir "la nouvelle échelle scolaire - An 2000" proposée par le C.N.R.D.P.

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>2) Développer des modèles économiques de mobilier scolaire à la lumière de l'expérience récemment menée par le C.N.R.D.P. dans ce domaine.</p> <p>3) Réhabiliter les bâtiments et les autres structures sportives ; reconstruire la Cité sportive.</p> <p>4) Réhabiliter les locaux des Ecoles normales et en construire de nouvelles.</p>	<p>2) Produire un dossier pédagogique et technique sur le mobilier scolaire et administratif (le guide du mobilier scolaire et administratif).</p> <p>3) Passer à l'exécution du plan de construction et de réhabilitation des bâtiments et structures sportifs, ainsi que de la Cité sportive , conformément aux plans convenus avec le CDR.</p> <p>4) Arrêter un programme de réhabilitation des écoles normales en service et en créer d'autres dans le cadre d'une nouvelle répartition géographique couvrant toutes les régions.</p>

7- L'enseignement spécialisé

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>1) Assurer aux handicapés en mesure de suivre un enseignement le droit de s'intégrer dans les écoles ordinaires, réglementaires ou non réglementaires.</p> <p>2) Adapter l'environnement scolaire , techniquement et socialement, à l'accueil des handicapés-moteur.</p> <p>3) Accorder un soin particulier aux élèves doués et surdoués et leur réserver des programmes adaptés à leurs possibilités.</p>	<p>1) Adopter les textes de loi garantissant aux handicapés qui en sont capables le droit de s'intégrer aux écoles ordinaires, qu'elles soient ou non réglementaires.</p> <p>2) Aménager le milieu scolaire de manière à y intégrer les handicapés. - Lancer, à l'intention du personnel éducatif, une campagne d'information sur les capacités des handicapés.</p> <p>3) Adopter les textes de lois garantissant un traitement adapté pour les élèves doués et surdoués ainsi que des programmes d'orientation spécifiques.</p>

8- Le sport et les activités de jeunesse

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>1) Développer les prestations offertes aux jeunes dans le domaine des activités de jeunesse et des sports, que ces activités soient prises ou non en compte dans les programmes.</p> <p>2) Ouvrir l'école sur son environnement afin de la transformer en centre de rayonnement pour les activités des jeunes dans le domaine pédagogique, sportif et social.</p> <p>3) Etablir une coopération étroite entre l'administration scolaire et la société à travers les comités de parents d'élèves, les œuvres caritatives et les clubs...</p>	<p>1) Elargir le bénévolat dans les écoles et inciter les élèves à participer à des activités sociales, écologiques, culturelles, scientifiques, artistiques, sportives, scout, intra et extra-muros.</p> <p>2) Instituer les clubs scolaires, leur donner des statuts propres, et leur assurer tout le soutien nécessaire.</p> <p>3) Encourager la création d'amicales des anciens élèves.</p> <ul style="list-style-type: none">- Programmer et développer le scoutisme.- Recycler les enseignants, les assistants sociaux, les responsables sportifs et scouts pour optimiser leur gestion des activités pédagogiques diverses.- Impliquer les parents et les clubs culturels ou sportifs dans les activités de l'école.- Organiser des expositions artistiques, des tables rondes scientifiques et culturelles pour éveiller les élèves aux dangers de la drogue et d'autres fléaux qui menacent la société; encourager l'activité théâtrale apte à susciter la créativité des élèves et à consolider le sentiment patriotique.- Célébrer les fêtes nationales et y participer activement.

9- Les services pédagogiques - Information et Orientation pédagogiques

Objectifs généraux	Mesures pratiques
<p>1) Donner une place prépondérante à l'information pédagogique considérée comme un facteur important du processus de redressement. L'action, dans ce domaine, doit avoir pour objectif de consolider l'unité et la cohésion nationales, et d'apporter aux élèves et aux familles une information civique, culturelle, professionnelle et scientifique.</p>	<p>1) Reprendre le projet de radio-télévision scolaire du C.N.R.D.P. en veillant notamment à:</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Intégrer des représentants du ministère de l'information et du ministère de l'enseignement technique et professionnel au sein du Comité exécutif du projet. b- Réhabiliter les studios de la T.V. au C.N.R.D.P. et créer un studio radiophonique pour les besoins des programmes nationaux. - Produire des programmes radio et T.V. à caractère patriotique et culturel pour convoyer et soutenir le présent Plan. - Poursuivre la publication de la revue pédagogique du C.N.R.D.P. et la développer. - Diffuser largement, à l'occasion des fêtes nationales, des affiches à portée patriotique et culturelle. - Rééquiper l'imprimerie du CNRDP afin qu'elle puisse imprimer au moindre coût les publications pédagogiques et notamment le livre scolaire national. - Couvrir les activités scolaires et éducatives; organiser des rencontres et des colloques sur des thèmes éducatifs à caractère local ou international. - Lancer des campagnes d'information pour la lutte contre la drogue et les autres fléaux qui menacent la société.

CHAPITRE III

- Gestion et modalités d'exécution**
- Les différentes phases**

Chapitre III

Gestion du plan, modalités d'exécution

1 - Gestion du Plan

- a- Il sera créé , par un décret du Ministre de l'Education Nationale ,de la Jeunesse et des Sports , un comité consultatif formé d'experts , de fonctionnaires appartenant aux administrations directement rattachées au ministre et de professionnels travaillant dans les établissements ou les administrations concernés par l'éducation , la recherche , la planification et le développement dans divers domaines . Les attributions et compétences de ce comité seront fixées par le décret qui l'aura constitué .
- b- La gestion de l'exécution du Plan sera confiée à un groupe de travail formé du Conseil des experts et des chefs de Bureau du CNRDP qui se conformera, pour toutes les décisions relatives à l'exécution du Plan , aux textes et règlements en vigueur au CNRDP et dans les administrations concernées.

2 - Modalités d'exécution

- a- Une première phase, d'une durée de trois ans , comprend :
 - 1 - Les études préparatoires.
 - 2 - Les projets de développement ayant un caractère d'urgence.
 - b- Une deuxième phase, de trois ans également , comprend les projets nouveaux ainsi que la finalisation des projets de la première phase.
 - c- Une troisième phase , d'une durée de trois ans , comprenant de nouveaux projets ainsi que la finalisation des projets inachevés des deux phases précédentes.
- On procédera, à l'issue de chacune des phases, à une évaluation globale des projets déjà exécutés et, s'il y a lieu, à une reprogrammation des projets prévus pour la phase suivante à la lumière de ce qui a déjà été accompli , de la conjoncture économique et des impératifs pédagogiques du moment.

A- LA PREMIERE PHASE

1 - Etudes préparatoires

Remarques préliminaires

Le plan proposé se fonde sur :

- Les textes constitutionnels et législatifs ainsi que le Document d'Entente nationale qui ont défini les options de la nation.
- Les conclusions des études , des recherches et des statistiques menées par le CNRDP et, notamment: la rentabilité du système éducatif; la structure du système éducatif ; l'investissement dans le système éducatif ; la planification professionnelle de l'avenir de l'élève ; l'efficacité des directeurs d'école ; les incidences de la guerre sur l'enfant libanais ; l'évolution de la pensée pédagogique; ainsi que d'autres études sur les programmes, les constructions scolaires , les équipements scolaires , les questions sociales et les publications statistiques couvrant la période 1972 - 1993 .
- Les inventaires pédagogiques sur le Liban élaborés par des organisations internationales , les rapports des congrès et colloques pédagogiques et , plus spécialement , ceux qui se sont déroulés entre 1986 et 1993 :
- Outre les études , recherches et statistiques sus-mentionnées , l'exécution du Plan et son évaluation continue exigent d'autres études complémentaires, nécessaires aussi bien pour affiner l'évaluation que pour adapter l'exécution aux options pédagogiques .
- Les études principales à réaliser sont données dans le tableau suivant :

Tableau des Etudes Préparatoires

Thème	Type	Responsable		Durée	Domaines concernés
		C.N.R.D.P.	Autres		
1- Restructuration du système éducatif au Liban - L'échelle scolaire	Fondamentale	x		3 mois	- Programmes - Enseignant - Enseignement spécialisé - Activités des jeunes , sports
2- Recensement général du secteur de l'éducation 1994 - 1995	Statistique analytique	x		12 mois	- Direction pédagogique et scolaire, - Le livre scolaire - Les auxiliaires pédagogiques - L'enseignant - Les constructions scolaires
3- L'inventaire social du Liban	Statistique analytique	x		18 mois	- Constructions scolaires - Enseignement spécialisé - Activités des jeunes, sports
4- Le marché de l'emploi au Liban et ses besoins	Statistique analytique	x	x	18 mois	- Programmes scolaires - Livre scolaire - Auxiliaires pédagogiques - Les services pédagogiques / orientation et information pédagogiques
5- Problèmes et besoins de l'enfant libanais .Les incidences de la guerre			x	16 mois	- Programmes scolaires - Auxiliaires pédagogiques - Enseignement spécialisé - Activité des jeunes, sports - Les services pédagogiques, orientation et information pédagogiques

1 - La Restructuration du système éducatif au Liban

Cette étude a pour objectif d'élaborer une nouvelle " échelle scolaire " fixant les différentes étapes de l'éducation de l'enfant libanais , depuis les premiers mois de sa conception jusqu'à l'université , l'âge requis pour chaque cycle et chaque classe, et les différentes options qui lui sont offertes pour son avenir professionnel .

2 - Le Recensement général du secteur de l'éducation 1994 - 1995

Cette étude se propose de collecter toutes les informations concernant les élèves et les enseignants dans les écoles, les lycées et les universités, dans les centres de formation technique et professionnelle ainsi que dans les établissements d'enseignement spécialisé des deux secteurs public et privé.

L'étude proposée doit également dresser un inventaire exhaustif des locaux, des équipements, des auxiliaires pédagogiques et recueillir des données sur la qualité de l'enseignement (niveau des apprenants et des enseignants), sur les manuels utilisés , les examens scolaires et nationaux . Ces statistiques devraient donner lieu à des études de cas et faciliter les prises de décisions .

L'étude est confiée au département des statistiques du CNRDP , en collaboration avec l'unité d'informatique et des consultants , enquêteurs et contrôleurs externes (Durée : 12 mois).

3 - L'inventaire social du Liban

Cette étude a pour objectif de recueillir des statistiques sur la démographie , les handicapés , les sans profession , les chômeurs , les drogués et sur d'autres thèmes exigeant des mesures d'urgence.

L'enquête , pilotée par le CNRDP en collaboration avec les organismes publics et privés compétents en la matière , fait également appel à des institutions spécialisées , des penseurs , des pédagogues , des experts en sciences économiques et sociales ainsi qu'à une équipe d'enquêteurs , de contrôleurs et de formateurs (Durée : 18 mois).

4 - L'inventaire du marché de l'emploi et de ses besoins

Il s'agit ici de :

- a - Collecter des informations sur les divers métiers et professions au Liban et sur le degré de qualification requis pour chacun de ces métiers , dans les secteurs de l'industrie , de l'agriculture et des services.
- b- Dresser des listes indiquant les types de métiers et le degré de technicité des établissements englobés par le recensement.
- c- Etablir un atlas technique des entreprises / écoles comprenant six cartes (pour

les six mohafazats) et une carte récapitulative pour tout le pays .

Seront portées sur ces cartes toutes les informations relatives aux relations entre les établissements de développemesnt et les écoles professionnelles (les résultats du recensement global de l'éducation serviront à informer ces cartes).

d- Définir les besoins actuels du marché de l'emploi et prévoir les besoins futurs du Liban et des pays arabes .

L'exécution de cette enquête , supervisée par le CNRDP et les administrations publiques compétentes (ministère du Travail et de l'Industrie , CDR , la Direction Générale de l'Enseignement technique et professionnel), est confiée à un groupe d'experts en sciences économiques et sociales et en statistiques aidés par des enquêteurs , des contrôleurs et des formateurs (il est recommandé d'avoir recours aux formateurs des écoles de formation professionnelle).

(Durée : 18 mois).

5 - Problèmes et besoins de l'enfant libanais après la guerre

Cette étude analyse la situation des enfants libanais de 3 à 15 ans pour tenter de déterminer dans quelle mesure la guerre a affecté leur personnalité (sur les plans physique , comportemental , social , psychique et moteur). C'est une étude diagnostique tendant donc à définir les problèmes et les besoins en vue de présenter des propositions adéquates dans le cadre de programmes d'action appropriés .

Sous l'égide du CNRDP et des administrations concernées par l'enfance , cette étude est menée par une équipe formée de pédagogues , de sociologues et de psychologues épaulés par des enquêteurs spécialement formés.

(Durée : 16 mois).

2 - Projets de développement de grande urgence

1 - L'axe de l'administration pédagogique et scolaire

- 1 - Réformer la structure administrative du Ministère de l'Education nationale et prévoir les textes relatifs aux attributions des directeurs d'écoles , à l'orientation pédagogique , à l'implication des parents d'élèves et des municipalités dans le développement des écoles .
- 2 - Informatisation :
 - de l'administration centrale .
 - de la gestion pédagogique .
- 3 - Organiser des sessions spécialisées à l'intention du personnel administratif dans les domaines suivants :
 - finances (50 personnes) .
 - animateur en orientation (50 personnes) .
 - directeur d'école (300 personnes) .

2 - L'axe des programmes scolaires

- 1 - Elaborer un nouveau système scolaire moderne.
- 2 - Elaborer de nouveaux programmes.
- 3 - Concevoir un nouveau système d'évaluation pédagogique et d'examens.
- 4 - Former le personnel compétent pour assurer l'évaluation continue des programmes et leur mise à jour.
- 5 - Fournir les auxiliaires pédagogiques à l'intention de l'enseignement spécialisé.
- 6 - Former les enseignants (et les exanimateurs) aux contenus des nouveaux programmes et aux méthodes modernes d'évaluation.

3 - L'axe du manuel scolaire

- 1 - Former le personnel travaillant à la fabrication des manuels scolaires.
- 2 - Préparer les manuscrits des manuels d'histoire et d'éducation civique pour les cycles préuniversitaires.
- 3 - Préparer la " mallette " destinée à l'école maternelle.
- 4 - Mise à jour des manuels scolaires publiés par le CNRDP.
- 5 - Contrôler les livres fabriqués sur place ou importés et les soumettre à l'homologation avant d'autoriser leur usage dans les écoles.
- 6- Assurer le papier et le carton nécessaires à la fabrication du livre scolaire national.

4 - L'axe des auxiliaires pédagogiques

- 1 - Equiper en laboratoires mobiles les écoles du présecondaire qui ne disposent pas de laboratoires fixes.
- 2 - Fournir aux écoles :
 - des mallettes éducatives.
 - des auxiliaires audio - visuels.
 - des instruments de laboratoire, les produits nécessaires et l'outillage des ateliers de technologie.
- 3 - Produire les " devoirs et activités de vacances " .
- 4 - Equiper les " salles spéciales " de certaines écoles (bibliothèque , salles polyvalentes , etc...)
- 5 - Organiser des sessions de formation de techniciens et de laborantins.
- 6 - Se servir des écoles normales comme centre de diffusion des informations sur la technologie et son utilisation pour l'enseignement et comme centre de formation des maîtres à son utilisation .
- 7 - Fournir aux maternelles les auxiliaires pédagogiques servant à développer les compétences des enfants liées à l'environnement .
- 8 - Mettre à exécution l'expérience de l'ordinateur éducatif .
- 9 - Mettre en œuvre la télévision éducative .
- 10 - Créer une unité spécialisée de conception de matériels et d'auxiliaires pédagogiques .

5 - L'axe de l'enseignant

- 1 - Assurer le nombre d'enseignants nécessaires , surtout dans les zones périphériques , à travers les 32 écoles normales existantes .
- 2 - Former les enseignants contractuels
- 3 - Formation des enseignants en cours de service .

6 - L'axe des constructions scolaires et des équipements

- 1 - Réétudier le projet de regroupement scolaire et établir la carte scolaire du Liban .
- 2 - Passer à l'exécution du Projet de Regroupement scolaire .
- 3 - Définir pour les écoles une " architecture normalisée " , économique et prévoyant l'accès des personnes handicapées .

- 4 - Concevoir des modèles standards économiques d'équipements et de matériels à l'usage des écoles et des administrations .
- 5 - Réhabiliter les locaux des écoles normales .
- 6 - Achever la construction des deux écoles normales d'Aley et de Bkassine.
- 7 - Equiper les écoles normales destinées à la formation de maîtres d'éducation physique et artistique (musique , chant , dessin , sculpture) .
- 8 - Réhabilitation des complexes sportifs de la capitale et des régions et reconstruction de la cité sportive .

7 - L'axe de l'enseignement spécialisé

- 1 - Faire promulguer les textes législatifs garantissant l'accès de l'école aux personnes handicapées capables de recevoir une éducation .
- 2 - Préparer l'environnement scolaire à l'accueil des handicapés .
- 3 - Organiser des campagnes d'information à l'intention des personnels éducatifs sur les capacités d'apprentissage et la productivité des handicapés.
- 4 - Faire promulguer les textes législatifs garantissant aux surdoués des programmes de spécialisation évolués .

8 - L'axe des activités sportives et de jeunesse

- 1 - Encourager le travail bénévole dans les écoles et à l'extérieur et inciter à la formation d'amicales d'anciens élèves .
- 2 - Créer des clubs d'activités diverses dans les écoles .
- 3 - Former des animateurs sociaux scouts et sportifs .
- 4 - Organiser des expositions variées accompagnées d'activités, de conférences... sur des thèmes éducatifs locaux ou internationaux .
- 5 - Réaménager les complexes sportifs de la capitale et des régions .
- 6 - Célébrer les événements à caractère national et patriotique .

9 - L'axe des services pédagogiques - médias

- 1 - Faire revivre le projet de Radio - télévision éducative au CNRDP .
- 2 - Produire et diffuser des programmes radio et TV dans tous les domaines couverts par le Plan .
- 3 - Poursuivre la publication de la " Revue pédagogique " du CNRDP .
- 4 - Produire des affiches à caractère éducatif et patriotique et les diffuser .
- 5 - Equiper l'imprimerie du CNRDP pour l'impression du Livre scolaire national et des autres publications éducatives aux meilleurs prix .
- 6 - Organiser des campagnes publicitaires anti - drogue ou pour prévenir et

lutter contre les autres fléaux sociaux .

B- LA DEUXIEME PHASE

Reprend et poursuit le développement des neufs axes retenus pour la première phase du Plan .

C- LA TROISIEME PHASE

Après l'étude du bilan des deux phases précédentes :

- 1 - Déterminer les projets de la 3ème phase .
- 2 - Poursuivre l'exécution des projets à long terme des deux phases précédentes .
- 3 - Estimation du coût de la 3ème phase à la lumière de la conjoncture économique .

3 - Le suivi et l'évaluation

Sont assurés par le " Groupe de Travail " et par le "Comité Consultatif " précédemment mentionnés , qui sont habilités à prendre les décisions nécessaires au plein succès du Plan .

A la fin de la 2ème phase , les projets de la 3ème phase sont déterminés à la lumière de ce qui a déjà été accompli et de ce qui reste à faire .

4 - Les résultats escomptés

- 1 - Relever le niveau d'expérience , de performance et de rentabilité de l'administration éducative .
- 2 - Améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation .
- 3 - Diminuer au maximum le gaspillage en éducation en améliorant l'efficacité et la productivité .
- 4 - Relever le niveau socio - économique des individus et des groupes .